



ASSOCIATION DE LA PLAISANCE ET DU PORT DE RIVEDOUX-PLAGE

40 av Gustave Perreau 17940 RIVEDOUX PLAGE

BULLETIN D'INFORMATION SEMESTRIEL

Association loi 1901 du 08 juin 2003

(Gratuit) Janvier 2016 N° 15

Président - rédacteur :

JM VICTOR

Tel : 05 46 09 84 54

jeanmichel.victor@orange.fr

Vice Président :

G. ANDRAULT

Secrétaire :

C. THIBERT

Secrétaire adjoint :

Y. GEFFRAY

Trésorier :

J. CAMUS

Trésorier adjoint :

C. VICTOR

Commissaire aux comptes :

JP FERRAND

Membres assistants :

JC. BLANCHE

B. MENIER

F. MOTTE

Commerces sympathisants :

À Rivedoux :

- COOP MARITIME
- MAISON DE LA PRESSE
- MOTTE MARINE RÉ
- Restaurant LES VIVIERS
- RÉ VOYAGES
- TABAC-PRESSE-LOTO

ZI Périgny 17 :

- PROMOCASH * (carte à prendre chez le président)

À St Martin de Ré

- Sté RÉTHAISE DE FILETS
- OCÉANAUTIQUE

ILE..., ÉTÉ..., UN PETIT NAVIRE...

Ces quelques mots me rappellent aussi ceux de la chanson que toutes les mamans murmurent à leur bambin s'endormant paisiblement.

Aujourd'hui, bien qu'adultes, nous avons tous plus ou moins gardé mémoire de notre âme d'enfant, doux souvenir nous menant parfois à nous évader sur ces mêmes paroles, au gré d'une mer ondulante et d'un clapotis heurtant doucement la coque d'un canot voguant paisiblement sous une brise douce et bienveillante.

En plus de la quiétude de notre balade nautique sous un ciel clément, comment résister au privilège de capturer à l'occasion quelques beaux poissons à déguster lors d'un prochain repas gourmand partagé joyeusement à la fraîcheur bienvenue d'un soir d'été dans le jardin ?

Pourquoi ne pas aussi et à l'occasion, jeter l'ancre au long d'un rivage tranquille pour y faire un petit plongeon afin de rafraîchir quelques coups de soleil en devenir ?

Ces moments de bonheur simple font partie intégrante des privilèges et du bien être qu'offre notre magnifique espace marin à tous ceux qui le souhaitent et le partagent volontiers en famille ou en compagnie de bons amis.

Mais, cette liberté du large sera-t-elle toujours à notre portée ?

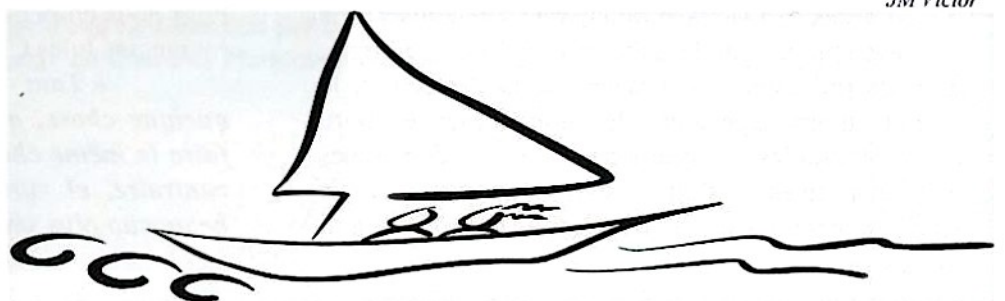
Pourrons-nous toujours voguer, pêcher, cueillir quelques fruits de mer, nous baigner et respirer librement l'air du large sans disposer d'autorisations spécifiques, de permis payants pour jeter l'ancre, pêcher ou naviguer à la voile, voire de certificats nés de l'imagination ô combien fertile de notre administration tellement attentive à l'encadrement de notre bonheur ordinaire ?

Ces droits ancestraux sont actuellement menacés, y compris par certaines associations complices et divers organismes affirmant à qui veut bien l'entendre que c'est pour le bien de l'humanité, alors que trop souvent l'intérêt commande la manoeuvre...

*Alors, soyons attentifs et gardons-nous de trop belles paroles, des courbettes et flatteries, de promesses trop alléchantes dont nous ne verrons jamais l'aboutissement, préservons les droits ancestraux dont nous jouissons en milieu marin, seul espace où le sentiment de liberté nous semble encore accessible et surtout, **souhaitons-nous une...***

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2016 !!!

JM Victor



Est-il si difficile de dire oui au simple bon sens et au progrès, ainsi qu'à la sécurité des personnes et des biens ?...

Cette question reste sans réponse plausible depuis bien trop longtemps dans de multiples domaines, notamment à propos du souhait formulé par notre association concernant l'aménagement de notre port.

Tout aurait pu se réaliser jadis et même au-delà de nos espérances actuelles, si lors de la construction du pont qui nous relie au continent, les divers projets alors proposés pour Rivedoux avaient fait l'objet de meilleures attentions.

Nous aurions pu alors éviter que le flux routier ne traverse notre village et nous avions l'opportunité de disposer d'un port nouveau, plus au large, avec parking attenant, le tout desservant judicieusement l'ensemble des besoins locaux tant nautiques que commerciaux, ce, sans bourse délier !

Ce projet dont les plans existent, aurait été financé en totalité par l'état à hauteur de *UN Milliard de Francs* ! (soit environ 152,5 millions de notre monnaie actuelle)...

Le maire de l'époque a peut-être cru bien faire en ne voulant pas contredire quatre Rivedousais s'opposant au projet de la route Nord.

De plus, il estimait aussi que le flux routier alors modeste, se devait absolument de passer dans notre village pour je cite, « éviter qu'on ne l'oublie »...

Conséquence du refus communal du projet :

- Au grand bonheur des habitants de Saint Georges d'Oléron, la somme prévue pour Rivedoux a alors servi à construire le port du Douhet !

Vingt années plus tard et préalablement au transfert de propriété du port du département vers notre commune, la rénovation de la digue, de la cale et du rempart a été réalisée sur décision du conseil départemental qui finança la majeure partie des travaux.

Évidemment, cette rénovation des structures n'a en aucun cas amélioré les possibilités et capacités d'amarrage des bateaux, ni la sécurisation de leurs propriétaires pour y accéder.

Fin d'année 2008, la municipalité fit réaliser une étude complète par le cabinet d'architecte Ginger, afin de présenter aux services de la Préfecture, le projet d'aménagement de notre espace port. D'innombrables réunions et démarches administratives s'en sont suivies, mais curieusement, encore à ce jour, tous nos efforts sont restés vains.

En juin dernier et en nouveau recours, l'APPRP a alors décidé d'adresser un courrier circonstancié à Mme la Préfète de Charente Maritime, au Président du Conseil Général, au Président de Région, au Préfet de Région, ainsi qu'à Madame la Ministre de l'Environnement, afin de les faire s'interroger sur le blocage de notre projet pour le port.

La seule réponse obtenue nous est parvenue le 30 juillet dernier de Mme la Préfète qui nous précisait, je cite :

« Aucun dossier « formalisé » sur le projet d'aménagement du port n'a été déposé en préfecture par la commune de Rivedoux » !

Naturellement, ceci est inexact si l'on se réfère, ne serait-ce qu'à l'étude citée plus haut et attestée à l'époque d'une réponse écrite du cabinet de la Préfète, précisant notamment que le document était *« satisfaisant »*.

Conclusion : Des blocages incompréhensibles et persistants font que le plus ancien port Réthais n'est toujours pas devenu un lieu moderne, esthétique, serviable et sécurisé, au même titre que ceux de La Flotte, de St martin et de Ars, pourtant placés eux aussi en zone protégée !!!

Alors, interrogeons nous :

- Suite à l'embellissement remarquable de nos places et rue principale, que manque-t-il toujours à Rivedoux pour qu'il soit un village côtier digne de ce nom si ce n'est l'aménagement de son port ?
- Notre nouveau Préfet sera-t-il plus ouvert au besoin d'équiper et sécuriser notre port ? Aura-t-il l'autorité de débloquer les services faisant actuellement obstruction ?

Notre espoir d'aboutir à une solution positive nous anime plus que jamais et nous savons que la municipalité partage le même objectif que le nôtre. Aussi, soyons solidaires et déterminés à réussir, continuons à travailler pour cet aboutissement, la récompense en sera que plus savoureuse !

Pour nous en persuader et ainsi que le journaliste et romancier Jules Clarétie le résumait si bien :

« Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire, et surtout la grande armée des gens beaucoup plus sévères, qui ne font rien ! »

Affaire à suivre ci-après... →

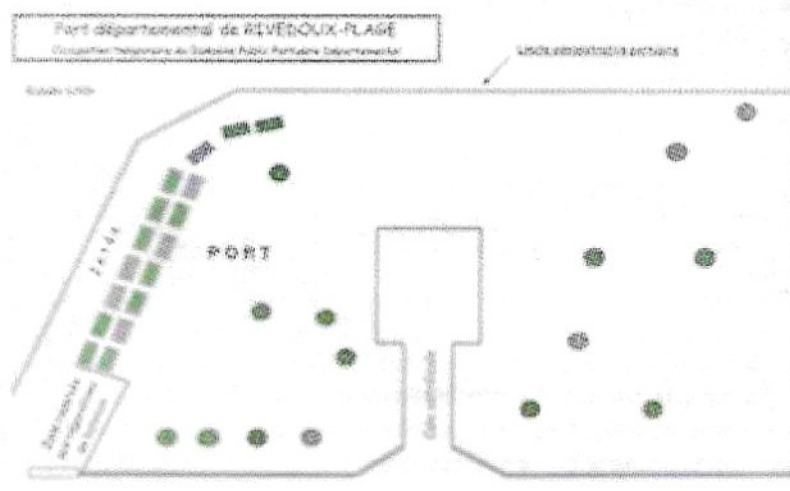
Voici en page 3, 4 et 5, le document réalisé par la Mairie, lequel a été remis cette fin d'année directement aux divers ministres concernés par le dossier d'aménagement du port de Rivedoux.

(Merci d'excuser la qualité visuelle très moyenne du document à suivre, lequel a été reproduit par photocopie.)

Le Port de Rivedoux-Plage

A ce jour, le port de Rivedoux-plage comprend un plan d'eau de 8500 m² délimité au Nord par une digue de protection de 90 ml de longueur sur 6 ml de largeur et côté terrestre par une jetée de 175 ml accolée à un terre-plein de 1 050 m² environ. Cet ensemble est complété par une

cale de mise à l'eau de 332,5 m² submersible à laquelle on accède par une rampe de 112 m² sise au milieu de l'ensemble portuaire ce qui a pour effet de scinder l'espace marin du port en deux bassins distincts.



L'espace portuaire était concédé, jusqu'en 2007, par l'Etat au Conseil Départemental de Charente-Maritime (procès verbal en date du 2 avril 1984) en raison de sa vocation de port de pêche et ceci conformément aux lois de 1983 relatives à la répartition des compétences entre les communes, les

départements, les régions et l'Etat. Le déclin de l'activité de pêche ainsi que la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont conduit le Conseil Départemental de Charente-Maritime à transférer les compétences et la propriété de cet espace portuaire à la commune de Rivedoux-Plage au 1er janvier 2008 (Délibération de l'Assemblée Départementale n°410 du 6 juillet 2007). Cette nouvelle compétence a amené la municipalité à s'interroger sur le devenir de cet espace, tant au point de vue de son orientation, que des aménagements qu'il convient d'y faire figurer de façon à conserver l'harmonie paysagère du littoral nord de la commune.

Les quatre éléments à prendre en compte dans le développement du port de Rivedoux-Plage sont :

- Les hommes
- Les activités
- L'environnement
- L'espace portuaire

Un port, une Histoire

1562 : La première autorisation pour établir un port à Rivedoux est donnée. Premier port sur l'île de Ré.

1676 : Des aménagements sont réalisés dans le port.

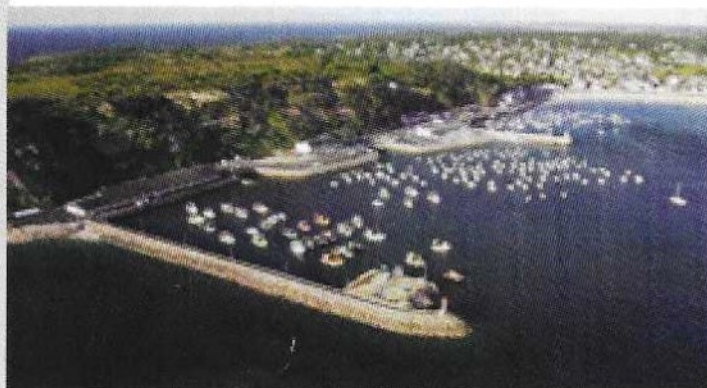
1845 : Construction d'une jetée, d'un embarcadère et d'un quai. Les liaisons avec le continent augmentent ainsi que l'activité du village.

2007 : La cale de mise à l'eau ainsi que la jetée et la digue Nord font l'objet d'une réhabilitation par le

Conseil Départemental de Charente Maritime préalablement à la rétro-concession du port à la commune.



Site classé : une difficulté ?



La situation s'est déjà vue dans les Côtes d'Armor. A Erquy, en avril dernier, le nouveau port de pêche était inauguré. Ce port se trouve en site classé, au cœur d'un espace remarquable sensible, dans une zone Natura 2000. A site exceptionnel, chantier exceptionnel. Les travaux réalisés ont laissé place à des aménagements remarquables, réalisés dans le respect de l'environnement et des paysages.

Les aménagements du port de Rivedoux-Plage par le projet communal seront exécutés dans le plus grand respect du site remarquable au cœur duquel il se trouve. Aujourd'hui, les mouillages sauvages sont nombreux et ceux-ci nuisent gravement à l'environnement. Le dimanche 2 octobre, nous comptabilisons 97 bateaux en mouillage illégal sur la côte nord de Rivedoux-Plage. Cette situation représente un péril réel pour les écosystèmes en place.

Des aménagements permettraient la régulation de ces excès, et ainsi, une meilleure maîtrise du respect de l'environnement local.

Menace pour les zostères ?

Les zostères jouent un rôle important dans le développement de certaines espèces locales (habitat pour les poissons et nourriture pour les oiseaux). Or cette espèce de plante marine n'est pas présente à l'intérieur des limites portuaires mais tout autour, où se trouvent justement les dizaines de mouillages illégaux.

La réelle menace vient donc du manque d'aménagements ainsi que de la circulation quotidienne de dizaines de camions et tracteurs ostréicoles sur les zones occupées par les zostères.

La réalisation du projet communal permettrait de réguler les abus et de limiter les menaces pour l'environnement et les paysages.



Grâce à ce document, nous espérons que les Ministres favoriseront l'avancée de notre projet pour raisons qui nous motivent et qu'ils nous soutiendront avec force contre les blocages apparus jusqu'alors...

Infos et potins divers...

Projet de la Maleconche...

Pour ceux qui ont suivi l'actualité régionale, la zone ou était programmée l'installation sur 313 hectares, de cages immergées maintenues à flot par 15 000 bouées et 50 km de câbles, afin d'y élever des huîtres génétiquement modifiées produisant journalièrement entre autres, 800 tonnes de fèces selon les calculs des experts, a été suspendu par le tribunal administratif de Poitiers en date du 20 juillet dernier.

Raison de la suspension : « Les promoteurs du projet n'ont pas jugé utile de faire l'étude d'impact obligatoire ! »

Le Ministère de l'écologie qui avait aussitôt déposé un recours contre la décision des magistrats a retiré ensuite cette requête un peu avant le début de la COP 21. Aucune autre action de justice n'ayant été entreprise dans les délais impartis, le projet de la zone ostréicole serait donc aboli.

Reste à savoir si les installations déjà existantes seront entièrement retirées ainsi que la logique l'exigerait, afin de sécuriser et rétablir la libre circulation des bateaux dans cette zone.

Réglementation de la pêche du bar...

Selon Ifremer, la population des bars serait en forte diminution. Les raisons invoquées sont (je cite) : La pêche intensive, y compris en période de fraie et les moyens non sélectifs de plus en plus sophistiqués utilisés professionnellement.

En 2015, la nation Anglaise souhaitant faire protéger les ressources. La commission Européenne avait, pour la zone Manche, pris les dispositions suivantes, lesquelles n'ont pas été appliquées à ce jour :

- Taille des prises portée à 42cm pour tous,
- Quota pour tous avec, pour les plaisanciers, 3 bars par jour et par pêcheur,
- Interdiction du 15 janvier à fin avril, pour la pêche au chalut pélagique.

Certaines autres propositions planent actuellement quant à une réduction des prises, ce qui se traduirait ainsi si application :

- Interdiction de pêche au bar tout le premier semestre 2016,
- Limitation à UNE TONNE / MOIS ensuite pour les pêcheurs professionnels,
- Limitation à UN bar par jour pour les pêcheurs plaisanciers.

Ces mesures seraient appliquées au Nord du 38ème parallèle pour le moment, avec possibilité d'extension pour la zone Atlantique-golfe de Gascogne.

Ces dernières propositions sont jugées inacceptables par divers organismes et notamment par l'UNAN dont l'APPRP est membre. Elles n'ont d'ailleurs fait l'objet d'aucune concertation préalable à ce jour !

Les contre-propositions (logiques), faites par les associations étaient les suivantes :

- Respect du repos biologique,
- Protection des frayères, (exemple le plateau de Rochebonne !),
- Taille minimale des captures, identique pour tous.

Pour rappel, la pêche-loisir se doit actuellement de respecter la taille de 42 cm. Pendant ce temps, les professionnels sont toujours à 36 cm, ce qui fait que l'espèce est décimée avant d'avoir atteint sa phase de reproduction. Aujourd'hui, la conséquence se traduit évidemment par l'appauvrissement progressif de l'espèce...

A propos du dragage du port...

Le dernier dragage a été effectué en 2007. De fait, l'accumulation progressive des vases fait que son accès en cours de marée se réduit progressivement, les horaires de navigation interne en marée moyenne étant désormais possibles 2 h1/2 avant et après marée haute, à la condition d'avoir un bateau ne dépassant pas 0,70 m de tirant d'eau.

Un dragage ou un rotodévasage devient donc nécessaire à très court terme, sous peine d'avoir un port dont l'accessibilité sera impossible durant les marées de faible coefficient.

Future Maison du port...

Un nouveau bâtiment a été préempté par la municipalité afin d'y créer la maison du port.

Il s'agit de la maison basse située exactement en face la digue et à côté de l'hôtel-restaurant le M.

Cette initiative semble très intéressante pour plusieurs raisons :

- En plus de sa visibilité et de sa facilité d'accès par rapport au port, l'emplacement de cet édifice semble idéal.
- Comparativement au lieu précédemment prévu, son coût est nettement inférieur et sa configuration semble mieux correspondre à l'installation des services et besoins de l'activité nautique.

Vous le savez, votre association APPRP fonctionne uniquement grâce aux cotisations de ses adhérents et aux publicités des annonceurs figurant sur ce présent bulletin. La cotisation (20 €) reste inchangée depuis 2003, année de création de notre groupe...

Merci de renouveler maintenant votre adhésion pour cette nouvelle année !

Nous pourrions ainsi continuer à œuvrer pour le dragage et l'équipement en pontons de notre port, mais aussi pour que la réalisation de zones de corps morts sur notre côte Sud devienne effective, d'autant que l'interdiction des mouillages dits « forains » ou « non officiels », sera probablement d'actualité dans un futur assez proche, définition de parc marin oblige !...

Tarifs d'amodiations du port...

Une augmentation de 10 % a été admise en conseil portuaire puis votée en conseil municipal, tant pour les places à quai que sur corps morts internes au port et filières, afin d'équilibrer le budget, légèrement déficitaire, notamment suite au remplacement des filières avant la saison 2015. L'augmentation peut paraître importante en ces temps, mais il faut bien prendre conscience que ce tarif reste bien moindre comparativement à ceux appliqués ailleurs, la raison étant que les services annexes pour les amodiataires sont pour le moment quasi-inexistants.

Exemple de l'impact de cette augmentation annuelle pour un bateau de 5 à 6 mètres : 22 € environ...

Liste d'attente pour les places de port...

Jusqu'à-là, notre association disposait de la liste intégrale des demandeurs, ce qui nous permettait de renseigner chacun sur son rang parmi les inscrits.

Ainsi que nous le souhaitions, cette liste dont l'antériorité remontait à 2003, a fait l'objet durant l'année passée, d'une remise à jour complète.

De fait, nous avons demandé à la municipalité de bien vouloir nous communiquer cette nouvelle liste afin de renseigner exactement les adhérents désireux de savoir où ils se situaient.

La mairie a refusé pour des raisons de confidentialité... Nous pensions que ce genre de document se devait d'être à la disposition du public, du fait qu'elle ne contient aucun élément secret et que cela permettait un suivi intégral ouvert.

Il nous semble donc souhaitable que chaque inscrit sur ce répertoire, s'informe sur son rang d'inscription en adressant un courrier formulé à cette intention vers la mairie, ce qui évitera toute contestation ou confusion possible plus tard...

Mouillages de la plage Sud...

Durant les trois dernières années, l'APPRP entretenait et gérait les dix mouillages sis face à l'école de voile.

Le tarif unitaire que nous appliquions (350 € l'an), servait uniquement à financer l'entretien des installations. Du fait qu'aucun entretien n'avait été fait avant, nous avons dû faire procéder à leur révision voici deux ans.

Montant de la facture : 5 500 € environ pour le remplacement des chaînes hautes, les manilles et axes des bouées.

Compte tenu de l'usure (sable en suspension dans le flux) et de la corrosion, cette remise en état est nécessaire tous les deux ans. Nous arrivions donc à nouveau à cette échéance et cette fois-ci, c'est l'ensemble des chaînes qu'il aurait fallu revoir, d'où un coût beaucoup plus élevé.

D'autre part, la municipalité nous proposait une convention payante pour la gestion de ces dix corps morts toujours pas inscrits dans le cadre des installations marines officielles.

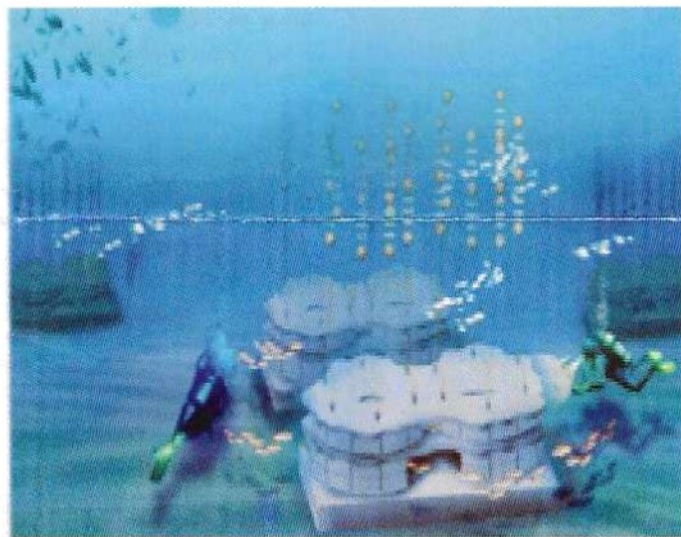
L'ensemble de ces points fait que la mission devenait trop périlleuse, voire impossible tant financièrement que juridiquement pour notre association.

En accord avec la municipalité, il nous a donc fallu mettre un terme à cette gestion.

Toutefois, la liste des amodiataires de 2015 a été remise à la municipalité, afin d'assurer la continuité pour 2016.

Récifs artificiels...

Dix projets d'installations prévus en façade Atlantique/Manche.



Un site de ce type devrait être prochainement créé à 6,7 miles au Sud de la pointe de l'Île d'Oléron.

Ces récifs posés sur le fond par environ 20 mètres de profondeur, ne seront pas balisés en surface. Ils ne devraient pas impacter la pêche de loisir notamment.

Selon les études et essais effectués, ces installations permettront à la faune marine de mieux se reproduire localement et se développer ensuite en périphérie. Cette technique a déjà fait ses preuves ailleurs, notamment en Méditerranée.

Pêche à pied et réglementation...

Ceux qui comme moi lisent la presse locale, auront fatalement apprécié les commentaires faits à propos du jugement du tribunal de La Rochelle, lequel disculpant totalement un pêcheur professionnel pris sur le fait après avoir prélevé des palourdes en lieu interdit et ce, malgré une quantité supérieure d'environ 20kgs aux 70 kgs par jour, quantité autorisée à tous ces professionnels-là ! (Est-ce une mesure pour la préservation de l'espèce ?...)

Pourtant, bien des pêcheurs amateurs, lesquels, par inattention ou gourmandise peut-être, se sont vus verbalisés sur place, voire parfois condamnés par ce même tribunal pour avoir dépassé

même modestement les 5kgs permis de tous coquillages confondus et forcément cueillis en lieu parfaitement autorisé !

SITUATION DE LA PLAISANCE FRANÇAISE, SUR LE PLAN INTERNATIONAL...

Cette passion partagée, fait de la France une grande nation de la plaisance, tant par son nombre de pratiquants que par son rang de deuxième constructeur mondial, tous bateaux de loisir confondus, mais aussi, premier constructeur concernant la conception de voiliers !!!

VOICI LES CHIFFRES : 4 Millions de plaisanciers dont 75% de bateaux à moteur et 25% de voiliers, ce qui génère sur le plan économique National :

40 800 salariés pour 4,3 milliards de chiffre d'affaires, dont 66% vont à l'exportation !...

Marché intérieur Français du bateau de plaisance :

23 000 nouvelles immatriculations (bateaux neufs) en 2014-2015,
64 000 changements de propriétaires (bateaux d'occasion) en 2014-2015.

Nombre de bateaux en France, classement par longueur :

75 % de moins de 6 mètres,

20,5 % de 6 à 10 mètres,

4,5 % de plus de 10 mètres.

Immatriculations, ports de plaisance et places de port :

Total France :

997 000 immatriculations,

466 ports et installations de plaisance,

164 500 places...

Normandie :

100 000 immatriculations,

36 ports et installations de plaisance,

13 000 places...

Nord Pas de Calais, Picardie :

29 000 immatriculations,

9 ports et installations de plaisance,

2 500 places...

Bretagne :

241 000 immatriculations,

164 ports et installations de plaisance,

33 000 places...

Pays de Loire :

86 000 immatriculations,

21 ports et installations de plaisance,

9 000 places...

Aquitaine, Poitou-Charentes, Limousin :

137 000 immatriculations,

52 ports et installations de plaisance,

17 500 places...

Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon :

110 000 immatriculations,

33 ports et installations de plaisance,

25 000 places...

Provence, Alpes, Côte d'Azur :

245 000 immatriculations,

132 ports et installations de plaisance,

57 000 places...

Corse :

49 000 immatriculations,

19 ports et installations de plaisance,

7 500 places...

DOM-TOM :

84 000 immatriculations.

Pas de précisions autres...

Voilà le reflet réel de la plaisance dans notre beau pays, activité économique majeure à laquelle certains pouvoirs publics ont hâte d'imposer des interdictions, permis et taxes multiples, alors qu'elle représente une part remarquable de la richesse Nationale et de notre savoir-faire à l'international !...



RÉ VOYAGES

Transport de Voyageurs



Véhicules 8 et 30 places

Aurélien JASPARD - 17940 RIVEDOUX - ÎLE DE RÉ
www.revoyages.fr - Mail : revoyages@bbox.fr
 sur réservation au 06 68 94 21 06



426 av Albert Sarraute
 à Rivedoux-Plage

OUVERT DU
 LUNDI AU SAMEDI
 de 06H15 à 19H30

DIMANCHE
 7H30 à 13H

TEL 05 46 01 75 24

Un authentique fidèle de l'APPRP qui peut vraiment vous rapporter gros !...

les Viviers Dégustations et Restauration en Ré



Salle avec vue mer

Terrasse avec vue
 sur nos viviers

MENUS à partir de 24 €
 Produits de la mer et Viandes origine France

573, avenue de la Corniche
 17940 RIVEDOUX-PLAGE

Réservations :
 Tél. 05 46 09 86 22 - Port. 06 12 91 44 64